

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT D'EVRY  
CANTON DE MENNECY

COMMUNE DE CHEVANNES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
Du 12 DECEMBRE 2019

91750



## ORDRE DU JOUR

- 1- Nomination secrétaire de séance
- 2- Approbation du compte rendu du 25 Octobre 2019
- 3- CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES
  - 3.1- présentation et installation du Conseil municipal des Jeunes
- 4- ORGANISATION ADMINISTRATIVE
  - 4.1- Décision modificative au budget (sans modification du budget global)
  - 4.2- Evolution du PLU – secteur des Montcelets (modification du classement de la parcelle K67)
  - 4.3- Vote des tarifs des sapins
  - 4.4- Convention tripartite commune/Département/Vitaris - Essonne téléassistance-
  - 4.5- Demande de prise en charge des frais écolage d'une famille chevannaise (commune de Ballancourt)
  - 4.6- Décisions 2019
- 5- ADMINISTRATION GENERALE
  - 5.1- Délibération adhésion de la commune de Cerny au SIARCE
  - 5.2- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

L'an deux mille DIX NEUF, le DOUZE DECEMBRE, à dix neuf heures zéro minutes, en MAIRIE DE CHEVANNES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués individuellement par voie dématérialisée le 05 Décembre 2019, conformément à l'article L 2121.10 modifié par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ORDINAIRE, sous la présidence de Jacques JOFFROY, Maire.

Étaient présents : Georges VALLET, Pascale AMIOT, Cyrille BOULAY, Simone LAMOURET, Myriam FANGEAT, Chafika DERFOUL, Sami BEN OUADA, Didier GEOFFROY, Alain PERRON, Thierry THOMAS

Était absent excusé : Max HORN

Étaient absents : Laura COLOMINA, Sébastien LANNEAU, Guy LANGEVIN, Gaston LUCE-ANTOINETTE

Date de convocation : 05/12/2019

Date d'affichage : 05/12/2019

Secrétaire de séance : Alain PERRON

### **19 heures 02 ouverture de la séance**

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire déclare que le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire avant de commencer la réunion tient à remercier la famille dont un mariage a été célébré ce matin et qui a eu la gentillesse et la bienveillance d'offrir une somme d'argent à la commune et ce au profit des nécessiteux. Cette somme sera déposée sur le budget du CCAS.

#### **1) Nomination du Secrétaire de Séance**

Monsieur Alain PERRON est nommé secrétaire de séance.

#### **2) Approbation du compte-rendu du 25 Octobre 2019**

Aucune observation particulière

#### **3) CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

##### **3.1- Présentation et installation du Conseil municipal des Jeunes**

Monsieur le Maire prend la parole et fait la présentation des membres du Conseil municipal des Jeunes, légalement convoqués et présents. Il explique succinctement le fonctionnement d'une commune et le rôle du maire.

A l'issue de la présentation il leur offre à chacun une écharpe tricolore.

<b>DUFOUR Favier</b>		<b>CM2</b>
<b>PIERRET Victor</b>		<b>6eme</b>
<b>ARCHAMBAULT Mathilde</b>		<b>CE2</b>
<b>BOGHOSSIAN Louka</b>		<b>CE2</b>
<b>DULAU Alexia</b>		<b>CM2</b>
<b>MARTINACHE Mathias</b>		<b>6eme</b>
<b>GAUTIER Evan</b>		<b>6eme</b>
<b>CAMUSAT Lou</b>		<b>CE2</b>
<b>GARCIN Zelie</b>		<b>CM2</b>

#### 4) ORGANISATION ADMINISTRATIVE

##### 4.1-Décision modificative au budget (sans modification du budget principal)

Monsieur le Maire présente la décision modificative au budget pour pallier aux dernières dépenses du chapitre 011 sur l'exercice 2019.

Compte	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
012	-5.000,00			
011	+5.000,00			
20			+ 9.000,00	
21			- 9.000,00	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la décision modificative au budget, qui ne modifie en rien le budget global.

##### 4.2- Evolution du PLU – secteur des Montcelets (modification du classement de la parcelle K67)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un recours avait été déposé sur le PLU validé et le Tribunal Administratif a donné gain de cause au demandeur. La parcelle concernée par le recours est de ce fait devenue constructible (objet de la demande).

Monsieur le Maire informe qu'alors il convient de modifier l'article de ladite zone et de demande au conseil municipal de délibérer dans ce sens.

Après en avoir délibéré et après vote par 10 VOIX POUR et 1 VOIX ABSTENTION, le Conseil municipal autorise le maire à rédiger une nouvelle version de la zone concernée.

##### 4.3- Vote des tarifs des sapins

Madame AMIOT prend la parole et présente les tarifs de vente des sapins, directement en provenance du producteur. Elle précise qu'il n'y a aucun bénéfice pour la commune puisqu'ils sont vendus au prix coûtant.

Monsieur BEN OUADA demande s'il était possible pour les années suivantes d'avoir des sapins avec la motte pour pouvoir le replanter ? Réponse : pourquoi pas même si cela paraît difficile pour le transport.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve les tarifs présentés et sont fixés comme suit :

- Epicéa de 0,80 /1.00 m 6 €
- Epicéa de 1.00 /1.50 m 9 €
- Nordmann de 1,00 /1.50 m 17 €
- Nordmann de 1,50 /2.00 m 24 €
- Nordmann de 2,00 /2.50 m 29 €
- Nordmann de 2,50 /3.00 m 40 €

##### 4.4- Convention tripartite commune/Département/Vitaris – Essonne Téléassistance

Le Maire explique que dans le cadre de la nouvelle convention tripartite de téléassistance, le Département prend en charge en totalité les frais du dispositif. De ce fait Madame FANGEAT à son tour explique que de nouvelles prestations ou produits seront proposés aux abonnés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de téléassistance avec le Département et le prestataire retenu à savoir Vitaris.

##### 4.5- Demande de prise en charge des frais d'écolage d'une famille chevannaïse par la commune de Ballancourt

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par la commune de Ballancourt qui sollicite les frais d'écolage pour l'année scolaire 2019-2020 relatifs à une famille dont l'enfant est scolarisé dans une classe d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de prendre en charge les frais d'écolage demandés d'un montant de 380€

#### **4.6- Décisions 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre 2019**

2019/04- Convention de prestation Ets Dafna Varas Marinkovic – fête de la musique – d'un montant de 800€.

2019/05 – Renouvellement du contrat SEGILOG – logiciel mairie pour un montant de 3880€HT annuel

2019/06 - Convention de cession des appareils photographiques et des barrières de limitation d'accès avec le PNR.

2019/07 – Remboursement sinistre véhicule d'un administré

2019/08 – Acquisition 5 ordinateurs pour l'Ecole du Centre – pour un montant total de 1582,92€HT

2019/09 – renouvellement de la mise en place de la carte achat public – Caisse Epargne -

### **5) ADMINISTRATION GENERALE**

#### **5.1- Délibération adhésion de la commune de Cerny au SIARCE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Cerny par délibération en date du 3 Juillet 2019 a demandé son adhésion au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines. Cette adhésion nécessite la consultation des collectivités déjà adhérentes au SIARCE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de Cerny au SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines

#### **5.2- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Essonne**

Monsieur le Maire explique qu'à ce jour la Communauté de Communes du Val d'Essonne exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, 5 compétences obligatoires, 5 compétences optionnelles et 6 compétences supplémentaires. Il y a lieu d'envisager une modification de ces statuts pour le reclassement de compétences, pour la reformulation des libellés de certaines compétences, la réécriture des compétences supplémentaires afin que ce soit plus compréhensible et l'ajout du nouvel arrêté préfectoral par suppression du précédent qui fixe le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement sur la modification des statuts de la CCVE.

Monsieur BEN OUADA demande à Monsieur le Maire les réponses à ses 2 questions posées. Celui-ci lui répond que lesdites questions n'ont pas été adressées dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil municipal et invite Monsieur BEN OUADA à les reformuler pour une prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 56.